



MAIRIE DE SAINT-LYPHARD
Département de Loire-Atlantique

Le 02/11/2020,

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varennes
75007 PARIS

OBJET : lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre

N/Réf : MP-CB 2020-10/167

Affaire suivie par Maïolique PARIS

Tél : 02 40 91 38 12

Mail : maïolique.paris@mairie-saint-lyphard.fr

Monsieur Le Premier Ministre,

Depuis vendredi 30 octobre, nous sommes de nouveau en confinement national. Le décret numéro 2020-1310 du 29 octobre 2020 liste les commerces et activités non essentielles qui doivent fermer à partir du 30 octobre 2020.

Les grandes surfaces et les magasins multi-spécialistes des périphéries peuvent, eux, rester ouverts.

Pourtant depuis le déconfinement du 11 mai dernier toutes les précautions ont été prises par ces « petits commerces » très soucieux d'accueillir en toute sécurité leurs clients, qui compte tenu du caractère rural de la commune, ne se bousculent pas dans les rayons, contrairement à ce que l'on peut voir régulièrement dans les supermarchés et hypermarchés.

Toutes les mesures barrière sont respectées et l'affluence est maîtrisée.

Ces commerces « non essentiels » le sont pourtant terriblement dans nos communes de campagne. Ces commerces sont vitaux au maintien à domicile de nombreux lyphardais.

Cette décision entraîne une rupture manifeste d'égalité de traitement entre ces grandes surfaces dont les rayons non alimentaires, donc « non-essentiels » restent ouverts et les petits commerces non-alimentaires à qui vous imposez la fermeture.

Vous avez annoncé hier soir la fermeture des rayons non essentiels des supermarchés et nous nous en réjouissons.

Néanmoins, l'avenir de nos petits commerçants, qui font l'économie de proximité de nos villes et nos villages, à Saint Lyphard, est anéanti. Et ce ne sont malheureusement pas les aides financières, même conséquentes, qui sauveront cette économie indispensable à l'attractivité de nos territoires et au tissu social si fragile en ce moment.

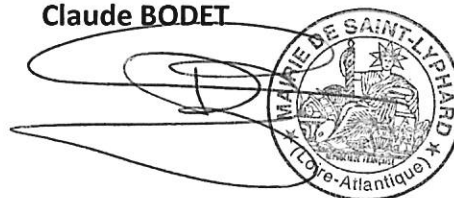
Ils sont coiffeurs, esthéticiens et fleuristes et ont à cœur de faire leur métier et d'apporter par les services qu'ils proposent un bien être indispensable dans ce climat anxiogène.

Nous vous demandons donc instamment, sans attendre la clause de revoyure dans 15 jours, de faire confiance à la responsabilité de chacun et de laisser nos commerces de proximité ouverts.

Ne doutant pas d'une réponse attentive à notre requête, nous vous prions Monsieur le Premier Ministre, de recevoir l'assurance de notre haute considération ainsi que de notre attachement indéfectible aux valeurs d'égalité de la République et nos territoires.

Le Maire,

Claude BODET



Copie à :

- Madame JOSSO – Députée
- Monsieur MARTIN, préfet de Loire Atlantique